



ENVIRONNEMENT

Assainissement individuel : la régie s'étend sur toute l'Agglo !

A compter du 1er mai 2022, le Grand Périgueux reprend en gestion directe le contrôle des installations individuelles d'assainissement sur les communes de Bassillac et Auberoche, Boulazac Isle Manoire, Saint Crépin d'Auberoche, Saint Pierre de Chignac, Sanilhac, La Douze et Saint Geyrac.

Publié le 14 avril 2022

D'un délégataire à une gestion en régie

Le Grand Périgueux est doté d'un SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif. Celui-ci réalise actuellement le contrôle des installations individuelles sur l'ensemble du territoire, à l'exception des habitations de l'ancienne communauté de communes d'Isle Manoire en Périgord. Les contrôles sur ce secteur étaient délégués à Véolia. Cette délégation de service public prend fin au 30 avril 2022.

Suivant un principe d'égalité, à compter du 1er mai, le SPANC du Grand Périgueux interviendra sur l'ensemble du territoire.



Le Service public d'Assainissement Non collectif couvre actuellement plus de 12 000 installations. Ce sont environ 4500 installations supplémentaires qui entrent dans le périmètre de la régie.

Vous avez un contrôle à réaliser ?

Vous êtes situé sur l'une de ces communes et vous avez un projet de permis de construire, vous souhaitez remettre en état votre installation ou encore vous souhaitez vendre votre bien ? La demande de contrôle est à formuler auprès du Grand Périgueux.

Retrouvez en ligne :

› [2 formulaires de demande d'installation et transaction immobilière](#)

› [Les tarifs des contrôles](#)

Contact



ENVIRONNEMENT

Service Assainissement Non Collectif

✉ [Courriel](#)

☎ [05 53 35 86 33](#)



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

› CONTACT